

Sous le haut parrainage de  
**SEM Faure Essozimna GNASSINGBE**  
Président en Exercice de la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'OHADA

# Colloque International

Organisé par la Commission Nationale OHADA du Togo  
Avec le soutien financier de l'Union Européenne et la France



## THEME

**« Les Tendances Jurisprudentielles de la CCJA en matière d'interprétation et d'application du Traité OHADA et des Actes uniformes dérivés »**



Togo



RDC

Republique Démocratique  
du Congo  
Kinshasa

**Date : 24 & 25 Septembre 2010**

**Lieu : Salle de Conférence de la CICA-RE Lomé – Cité OUA**

*En Partenariat avec*



## PRESENTATION

Le Traité OHADA signé à Port Louis en Ile Maurice le 17 Octobre 1993 et modifié par le Traité de Québec en date du 17 Octobre 2008 poursuit l'objectif d'unifier le droit de l'activité économique des entreprises afin d'assurer la sécurité juridique et judiciaire de l'investissement dans les Etats parties.

L'oeuvre d'harmonisation des normes juridiques est traduite par les Actes uniformes qui revêtent un caractère supranational et sont d'application immédiate et obligatoire dans l'espace juridique regroupant les Etats membres. Et l'existence d'une Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA), juridiction de cassation supranationale chargée d'assurer le contrôle et la sanction de l'application et de l'interprétation de ce droit uniforme permet de prolonger l'unification législative du droit des affaires par une unification jurisprudentielle.

Après plus d'une décennie de fonctionnement, la CCJA a suffisamment joué sa partition en matière d'élaboration de la jurisprudence communautaire, et constitue à ce jour, à n'en point douter, une source fondamentale du droit communautaire OHADA. En effet, l'interprétation du Traité et de ses 8 Actes Uniformes à travers des milliers de recours traités, a donné lieu à la formation des grands principes jurisprudentiels qui doivent servir de référentiel aux juridictions nationales dans la mise en oeuvre du droit OHADA.

Il s'avère donc utile de revisiter dans le cadre d'un colloque ces Grandes Tendances Jurisprudentielles dégagées par la CCJA en plus de 10 ans de fonctionnement.

## OBJECTIFS

- D'abord parce qu'il s'agit de porter à la connaissance des acteurs de l'appareil judiciaire et des responsables des organes exécutifs de l'OHADA, la production judiciaire de la CCJA en termes de classification par thèmes juridiques traités; le but étant d'engager une réflexion sur le rythme d'harmonisation du droit des affaires ;
- Ensuite, mettre en relief les difficultés que connaît la Cour en matière d'élaboration de la jurisprudence, tant en ce qui est du rythme du prononcé des décisions, qu'en ce qui concerne les conflits de compétence avec les juridictions nationales de cassation.
- Enfin, opérer une classification des recours portés devant la CCJA selon chaque pays membre, pour éclairer les participants sur les pays où les résistances à appliquer l'OHADA restent encore très accentuées, quels sont ceux qui sont un peu plus avancés que d'autres. L'objectif étant ici de sensibiliser les décideurs institutionnels sur l'adoption d'un programme de sensibilisation et de formation intensive des acteurs dans les Etats les moins impliqués dans l'application du droit OHADA.

## PUBLIC CIBLE

Sont attendus, près de 180 participants composés pour la plus part des acteurs judiciaires de l'espace OHADA. Seront également présents les praticiens et universitaires spécialistes du droit uniforme africain ainsi que les institutions et partenaires de l'OHADA.

*Renseignements & Inscriptions*  
[colloqueccja2010@ohada.com](mailto:colloqueccja2010@ohada.com)

# INTERVENANTS

## ☛ Coordination Scientifique

### 1. Coordonateur scientifique du Colloque (sollicité) :

Pr. AKUETE Pedro SANTOS, Agrégé des Facultés de Droit, Doyen de la Faculté de Droit de Lomé, Auteur de nombreuses publications sur le droit OHADA, Directeur de plusieurs travaux de recherche sur le droit OHADA ;

### 2. Rapporteur Général du Colloque :

Félix ONANA ETOUNDI,

Magistrat, Docteur d'Etat en Droit des Affaires, Expert de l'Institut Français d'Experts Juridiques Internationaux de Paris spécialisé en Droit OHADA ; Assistant Juriste à la CCJA de l'OHADA ; Auteur de plusieurs publications sur le droit OHADA

### 3. Secrétariat Général

Laurent K. AGBENOTO,

Docteur en Droit Privé, Enseignant à l'Université de Kara et de Lomé

## ☛ Les autres intervenants

Shamsidine ADJITA :

Enseignant - Chercheur / Université de Lomé

Alexis AQUEREBURU :

Avocat, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Togo

Koffi BASSAH :

Magistrat, Conseiller à la Cour Suprême Togo

Jean Claude BONZI BIRIKA :

Magistrat, Conseiller à la Cour Suprême du Burkina Faso.

Flora DALMEIDA :

Magistrat, Présidente de la Commission Nationale OHADA Congo

François DECKON :

Agrégé des Universités du Togo, Enseignant à l'Université de Lomé

Jean Paul DECORPS :

Notaire, Président Honoraire du Conseil Supérieur du Notariat – France

Boubacar DIARRAH :

Magistrat, Président de la Commission Nationale OHADA du Mali

Ramata FOFANA OUEDRAOGO : Magistrat, Juge à la Cour de Justice de l'UEMOA

Evelyne HOHOUETO :

Magistrat, Chef du Programme de modernisation de la justice – Togo

Joseph ISSA SAYEGH :

Agrégés des Facultés de Droit, Directeur du Répertoire Quinquennal de l'OHADA

Gaston KENFACK :

Docteur en droit – Magistrat ; Vice Président de la Commission Nationale OHADA du Cameroun

Jimmy KODO :

Docteur en droit, Directeur du Code OHADA annoté IDEF en ligne

**Adjib KOULAMALLAH :** Président de la Chambre Administrative de la Cour Suprême du TCHAD

**Paul LENDONGO :** Greffier en Chef et Secrétaire Général de la CCJA

**Maidagi MAINASSARA :** Magistrat, 1<sup>er</sup> Vice Président de la CCJA

**Jacques M'BOSSO :** Magistrat, Juge à la CCJA

**Bertrand NONOS :** Développeur - Programmeur de Logiciels juridiques OHADA / JURIAFRICA

## CONTENU DU COLLOQUE

### MODULE 1 : GENERALITES SUR LA COUR COMMUNE DE JUSTICE ET D'ARBITRAGE DE L'OHADA

**Thème 1 :** Organisation et Fonctionnement de la CCJA

**Thème 2 :** La procédure contentieuse applicable devant la CCJA

**Thème 3 :** La procédure arbitrale applicable devant la CCJA

### MODULE 2 : TENDANCES JURISPRUDENTIELLES DE LA CCJA PAR ACTE UNIFORME, THEMES JURIDIQUES TRAITES ET PAYS DE PROVENANCE DU POURVOI

### MODULE 3 : STATISTIQUES DE LA JURISPRUDENCE DE LA CCJA EN DIX ANS DE FONCTIONNEMENT MATIERES CONTENTIEUSE, CONSULTATIVE ET ARBITRALE

**Thème 1 :** Statistiques de la CCJA en matière contentieuse en dix ans de fonctionnement

**Thème 2 :** Statistiques de la CCJA en matières consultative et arbitrale en dix ans de fonctionnement

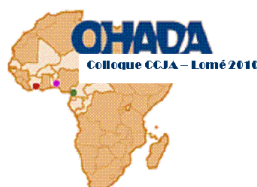
### MODULE 4 : TRAVAUX EN ATELIER : Trois (3) Ateliers

**Table Ronde 1 :** Réflexions sur une stratégie de lutte contre les lenteurs judiciaires devant la CCJA et les pistes pour une meilleure diffusion de la jurisprudence.

**Table Ronde 2 :** Réflexions sur les conflits de compétence entre la CCJA et les Hautes Juridictions Communautaires de l'espace OHADA

**Table Ronde 3 :** Réflexions sur les problèmes de cohabitation entre la CCJA et les Juridictions nationales de cassation

## RAPPORT DE SYNTHÈSE



## BULLETIN D'INSCRIPTION

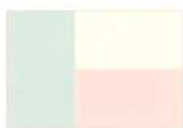
**Nombre de places limitée - Inscription obligatoire\***

Bulletin à retourner impérativement avant le **15 septembre 2010**

Fax +228 221 54 91 / Mail : colloqueccja2010@ohada.com

**Infos et Renseignements**

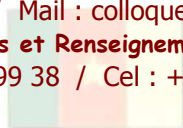
Tél : +228 236 99 38 / Cel : +228 996 88 81 /



Benin



Burkina Faso



Cameroon



Central Afrique



Comores

Mme / Mlle / Mr .....

Structure de provenance .....

Fonction .....

Adresse .....

Code Postal..... Ville..... Pays.....

Tél ..... Fax .....

E-mail ..... (lisible svp).....



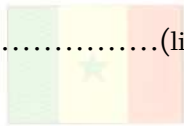
Congo



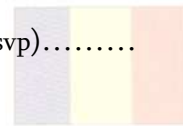
Cote d'Ivoire



Gabon



Guinée



Guinée Bissau



Togo



RDC  
République Démocratique  
du Congo  
Kinshasa

A .....

le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature

\* Vous recevrez une CONVOCATION en guise de confirmation de votre inscription